Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème"

1998/0180(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Energie, environnement et développement durable" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/170/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 2 125 millions d'euros (446 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 1 679 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): a) actions clés: - gestion durable et qualité de l'eau: 254 - changements planétaires, climat et biodiversité: 301 - gestion durable des écosystèmes marins: 170 - la ville de demain et le patrimoine culturel: 170 - une énergie plus propre, y compris les sources d'énergie renouvelables: 479 - une énergie économique et efficace pour une Europe concurrentielle: 547 b) activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: 119 (environnement) et 16 (énergie); c) soutien aux infrastructures de recherche: 69.